

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DÉCISION N° 32-2026

en date du 14 août 2026

portant sur la réparation de la motopompe.

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 32-2026 en date du 7 mai 2026 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DÉCIDE

Article 1 – d'accepter le devis de LAPEYRONNIE MOTOCULTURE pour le remplacement torique de cuve carburateur, joint et le contrôle du niveau d'huile de la motopompe, pour un montant hors taxes de 70.88 €.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

À Marval, le 14 août 2026

Régis de SOLMS
Maire

